



**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021**  
**RIUNIONE DI I 28 È 29 D'UTTOBRE 2021**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021**  
**REUNION DES 28 ET 29 OCTOBRE 2021**

**2021/O2/042**

**Question orale déposée par le Groupe « Core in Fronte »**

**Objet : Fièvre catarrhale**

Monsieur le Président, aujourd'hui la filière ovine corse subit une nouvelle épizootie de fièvre catarrhale, le sérotype 4 a été identifié.

Des élevages sont atteints en Haute-Corse comme en Corse du Sud, le risque de propagation de la maladie est important. Il l'est d'autant plus aux vues des températures qui sont favorables au développement de l'insecte vecteur qui propage la maladie.

Ces élevages sont également fortement touchés par une sécheresse importante qui limite largement l'accès à la ressource alimentaire des troupeaux. En effet, depuis de nombreux mois, les éleveurs sont obligés d'alimenter les bêtes avec de l'approvisionnement extérieur, ce qui entraîne un surcoût.

Si on ne veut pas que cette filière soit l'objet d'une double crise économique et sanitaire, n'est-il pas opportun de mettre en place un dispositif exceptionnel, que l'on peut chiffrer à 350 000 €, permettant de financer l'accès à la vaccination et à la désinfection des cheptels en urgence ?